



Congé sabbatique : utile?

La politique relative aux congés sabbatiques donne droit aux membres du personnel ministériel à un congé sabbatique de trois mois après chaque période de cinq ans de ministère dans la même charge pastorale. Cette politique est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, en réponse à une proposition adoptée par le 38^e Conseil général. Lorsqu'une nouvelle politique importante est introduite par le Conseil général, on examine l'efficacité de celle-ci après un laps de temps de trois à cinq ans. Le Comité permanent des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi (PC-MEPS) a formé un groupe de travail afin d'étudier l'efficacité de la politique relative aux congés sabbatiques. Les résultats auront un impact sur l'examen majeur des politiques relatives aux relations pastorales qui est en cours actuellement.

Afin de fournir une tribune où les membres du personnel ministériel et les responsables laïques de l'Église pourraient communiquer leurs réactions, on a réalisé le printemps dernier un sondage en ligne; ce dernier a recueilli plus de 700 réponses.

Le nombre de congés sabbatiques signalés depuis 2007 montre que le fait de prendre un congé sabbatique est devenu plus courant. Dans l'ensemble, les membres du personnel ministériel signalent que 24,2 % d'entre eux et elles ont pris un congé sabbatique depuis 2007. Parmi ceux et celles qui sont dans la même relation pastorale depuis plus de cinq ans, près de la moitié (44,7 %) mentionnent qu'ils ont pris un congé sabbatique depuis 2007; de plus, 18 % des membres du personnel ministériel ont mentionné qu'ils avaient pris un congé sabbatique avant d'entamer leur relation pastorale actuelle.



Le sondage demandait aussi aux répondants de donner leur opinion quant aux problèmes posés par la politique actuelle, et des centaines d'entre eux et elles ont fait des commentaires à ce sujet. Les trois suggestions principales étaient :

1. de rendre la politique relative aux congés sabbatiques plus flexible afin qu'elle réponde à une plus vaste gamme de besoins;
2. de rendre la politique plus abordable pour les charges pastorales et les membres de l'ordre ministériel;
3. de s'assurer que toutes les personnes concernées comprennent bien le but ainsi que les résultats attendus de chaque congé sabbatique.

Les résultats de cette recherche seront maintenant inclus à l'examen des politiques relatives aux relations pastorales, alors que l'Église se prépare à son 41^e Conseil général.



Soutien au personnel ministériel
L'Église Unie du Canada • The United Church of Canada

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter.

Renseignements généraux
1-800-268-3781, poste 3161
HumanResources@united-church.ca

Angie Musonza, adjointe administrative
Politiques et programmes pour le personnel ministériel
poste 3146; ministry@united-church.ca

Le congé sabbatique : pour un ministère en bonne santé

L'Alban Institute, une autorité éminemment respectée dans le domaine de la vie paroissiale et du ministère, favorise depuis de nombreuses années les relations pastorales à long terme. La recherche réalisée par cet organisme montre que les paroisses ont de meilleures chances de créer une mission claire et une vie communautaire forte ensemble lorsque la relation pastorale dure plusieurs années. Comme stratégie visant à permettre aux relations pastorales de durer plus longtemps, l'Alban Institute fait la promotion des congés sabbatiques dans un grand nombre de ses publications et de ses activités de formation.

Un congé sabbatique peut fournir un temps de renouveau et de redéfinition des buts que s'est fixé un membre du personnel ministériel quant à l'exercice de son rôle de direction. Dans un sondage réalisé au printemps 2011, on a demandé à des ministres et à des membres laïques de paroisses de l'Église Unie qui avaient connu un congé sabbatique si, à leur avis, le congé sabbatique avait eu une influence sur la durée probable de la relation pastorale. Les réponses ont révélé une différence importante entre les opinions des ministres et celles des membres laïques, comme le montre le graphique intitulé « Quel effet le congé sabbatique a-t-il eu sur la durée de la relation pastorale? ».

Les membres laïques ne se rendent pas compte que les ministres qui prennent un congé sabbatique veulent rester plus longtemps à leur poste. Deux pasteurs ou diacres sur trois (61,3 %) et la moitié des agents pastoraux laïques mentionnent que leur congé sabbatique a contribué à prolonger la durée de leur relation pastorale actuelle, bien que cela n'ait peut-être pas été exprimé publiquement.

Toutefois, moins du quart des membres laïques (23,1 %) croit que la relation pastorale durera plus longtemps grâce au congé sabbatique.

Le sondage a aussi révélé que les membres laïques perçoivent les congés sabbatiques comme un défi sur le plan financier : 82,1 % des membres laïques ont mentionné que le congé sabbatique représentait un défi sur le plan financier pour leur charge pastorale. Seulement 42 % des membres du personnel ministériel considéraient le congé sabbatique comme un défi sur le plan financier pour la charge pastorale.

Étant donné ces perspectives divergentes en matière de congé sabbatique, on doit peser le pour et le contre en comparant les coûts d'un congé sabbatique et les perturbations qu'un changement de relation pastorale peut causer.

Toutefois, on reconnaît généralement que la communication est un élément clé de tout congé sabbatique. Clarifier les rôles et les responsabilités de chacun est extrêmement important et a pour conséquence un congé réussi, autant pour les membres du personnel ministériel que pour la paroisse.

On retrouve dans le site Web de l'Alban Institute (www.alban.org) plusieurs excellentes ressources en matière de congés sabbatiques.

Le site Web de l'Église Unie contient une grande quantité d'informations sur les processus à suivre (rôles et responsabilités) et sur l'aide financière disponible (voir www.united-church.ca/minstaff/pastoral/leaves/sabbatical).

Quel effet le congé sabbatique a-t-il eu sur la durée de la relation pastorale?

